



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Le lac Brome désormais mieux protégé

Lac-Brome, le 27 juin 2024 – La Ville de Lac-Brome annonce qu'elle renforce la protection du lac Brome, alors qu'entre en vigueur un nouveau règlement rendant obligatoire le nettoyage des embarcations avant la navigation.

Le nettoyage était auparavant fortement suggéré sans être obligatoire. La menace grandissante des espèces exotiques envahissantes a poussé la municipalité à réglementer le lavage des embarcations et à encadrer le processus d'application. Le tout a été officialisé par l'adoption d'un règlement lors de la séance du conseil municipal du 6 mai.

« Il fallait agir rapidement afin d'empêcher la moule zébrée d'envahir le lac Brome. Le risque est réel, puisque l'espèce est déjà présente dans plusieurs lacs de la région et que plusieurs plaisanciers se promènent d'un lac à l'autre », indique Anaïs Renaud, conseillère en environnement à la Ville de Lac-Brome.

Avant la mise à l'eau, les plaisanciers devront désormais obtenir un certificat de lavage en faisant nettoyer leur embarcation à la station située au 685, chemin Bondville. Ils devront aussi vidanger, loin du lac, des cours d'eau et des fossés, les compartiments pouvant contenir de l'eau, tels les ballasts et les viviers.

Quant à eux, les résidents, riverains ou non, pourront se procurer une vignette afin de naviguer sur le lac Brome sans avoir à fournir de certificat de lavage s'ils ne fréquentent que le lac Brome. En 2024, seules les embarcations motorisées auront besoin d'une vignette. La demande pourra être faite à partir du 2 juillet en personne à l'hôtel de ville ou par la poste.

Au moment de faire leur demande, les résidents devront signer un engagement déclarant qu'ils feront nettoyer leur embarcation avant la mise à l'eau s'ils visitent un autre lac ou rivière. Des informations supplémentaires sont disponibles au lacbrome.ca/station-de-nettoyage-dembarcations.

« Il est important pour nous que les résidents s'engagent à faire laver leurs embarcations s'ils visitent un autre plan d'eau. La santé du lac, c'est une responsabilité collective. Nous leur faisons confiance, sachant qu'ils ont à cœur la santé du lac », mentionne Louise Morin, conseillère municipale à la Ville de Lac-Brome et responsable de l'environnement.

Aidant à protéger la biodiversité du lac, la station de nettoyage d'embarcation amorce sa cinquième année d'activité. Encore cette année, le nettoyage est gratuit, tandis que le service est disponible de 6 h à 19 h tous les jours jusqu'à la fin août.

— 30 —

Source :

Ghyslain Forcier
Directeur des communications et
des relations avec les citoyens
Ville de Lac-Brome
450 243-6111, poste 228

Information :

Anaïs Renaud
Conseillère en environnement
Ville de Lac-Brome
anaïs.renaud@lacbrome.ca
450 243-6111, poste 333